

Le partenaire de votre envol



RH solutions

Portage Salarial

www.rh-solutions.com



Quel statut juridique pour démarrer?

LES DIFFERENTES FORMES JURIDIQUES					AUTRE STATUT POSSIBLE
	Entreprise individuelle: option possible : auto-entrepreneur ou micro entreprise		SARL	EURL	Le portage salarial
La constitution de l'entreprise					Pas de constitution d'entreprise
Nombre associés	A.E: 1 seul/M.E 1 seul	1 seul	2 à 100	1 seul	1 pers/statut salarié
Capital minimum de départ	Pas de capital	Pas de capital	Pas de capital minimum	Pas de capital minimum	néant
Cout de la constitution	quasi nul	quasi nul	env 1000€	env 1000€	néant
Le fonctionnement de l'entreprise					
Qui	L'entrepreneur	L'entrepreneur	Le gérant	Le gérant	Toute personne physique
La responsabilité des associés et dirigeants?	responsable sur biens propres des dettes de l'entreprise(option poss EIRL)	responsable sur biens propres des dettes de l'entreprise (option poss EIRL)	responsables dans la limite de leurs apports dans le capital. Sauf faute de gestion		néant

Le régime fiscal et social

	El: option possible : auto-entrepreneur ou micro entreprise	SARL	EURL	Le portage salarial	
Le régime fiscal et social					
Comment sont imposés les bénéfices?	M.E: ca ht – abattement forfaitaire de 34%. BNC. A.E: 2,2% du CA HT sous conditions ou IR.	BNC déduction des charges réelles de l'entreprise. Poss IS avec option EIRL (01/2011)	IS. Option possible: IR dans le cas de la SARL de famille	BNC. Option possible pour l'IS	IR
Quelle protection sociale pour le dirigeant?	TNS Pas d'assurance chômage	TNS Pas d'assurance chômage	gérant minoritaire ou égalitaire=statut salarié. Si gérant majoritaire=TNS	idem entrepreneur individuel	Protection sociale du salarié

AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE CHAQUE STATUT

LES AVANTAGES

Entreprise individuelle	SARL/EURL	Auto-entrepreneur/Micro-entreprise	Le portage salarial
CA-charges réelles de l'activité, Récupération de TVA, Adhésion à un CGA possible	CA-charges réelles de l'activité, Récupération de TVA, Adhésion à un CGA possible	AE: charges sociales moins élevés qu'en micro-entreprise. Pas de CA=pas de charges sociales, pas d'impôts.	Statut salarié Pas de responsabilité juridique, Pas de RC Professionnel Pas de gestion administrative
Récupération de TVA, Adhésion à un CGA possible	Responsabilité limitée aux apports en capital Non limitative: achat de matériel, fond de cce, personnel	ME: Obligations administratives réduites, Déclaration d'insaisissabilité du patrimoine foncier	

LES INCONVENIENTS

les dettes de l'entreprise sont les vôtres.	Fonctionnement plus contraignant que l'EI, cout de constitution,	AE: Pas de charges réelles, pas de TVA récupérable, pas de déductibilité des frais profs, limitation du CA ME: cotisations minimales forfaitaires en cas de faible revenu, pas de prise en compte charges réelles	Couverture sociale du salarié plus couteuse que la couverture sociale du TNS Ne fonctionne pas pour tous les métiers: hors métier réglementé
---	--	--	---

Le Portage Salarial

Définition:

Permettre à tout consultant d'exécuter ses missions en toute autonomie sans avoir à se soucier de la création d'une entité juridique (immatriculation...), des formalités administratives, comptables et sociales (facturation, recouvrement de facturation, paie, protection sociale de l'indépendant...)

A vos questions...

- Votre contact : Séverine MEYNET
 - ☎ : 04.76.61.44.55 ou 06.33.05.37.67
 - E-mail : meynet@rh-solutions.com
 - Informations et simulations sur www.rh-solutions.com